

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE VERZEILLE 488/2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 11**

**Vote par procuration : 01**

**Nombre de membres présents : 09**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Martine LARREGOLA, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Rachel RIVAL (procuration Maire-Lyne EXPERT)

Secrétaire de Séance : Laurence MAURI.

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Monsieur le Maire explique que compte tenu des tâches à effectuer pour l'entretien du village et des bâtiments communaux et en particulier pendant la période estivale, il y a lieu de recruter un employé.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 27 mars 2024.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap emploi, Mission locale).

Il propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL OUI CET EXPOSE ET APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Accepte la création d'un poste dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion sous la forme d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) à raison de 20 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du taux horaire du SMIC, à compter du 27 mars 2024.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce recrutement.
- Dit que les crédits correspondant seront inscrits au Budget primitif 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

En mairie le 19/03/2024  
Le Maire, Christian AUDIER

